

Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000



Cadre réglementaire de l'étude

Etude réalisée en application de l'article L414-4 du Code de l'environnement et dont le contenu se conforme à l'article R414-23 du même code portant sur l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

REALISATION DE L'ETUDE :

MONTECO

90, chemin du réservoir – 04260 ALLOS

04.92.83.81.36 – cguignier@monteco.fr

Rédacteur : Charlène Delétrée

Relecteur : Caroline Guignier



Table des matières

Description du projet	3
Définition de la zone d'influence.....	7
Présentation du site Natura 2000 susceptible d'être affecté par le projet	8
Présentation de la zone d'étude concernée par le projet.....	12
Incidences du projet & mesures.....	15
Conclusion	16

Description du projet

a. Description du projet

L'opération Grand Arénas est l'une des opérations emblématiques du projet urbain de la métropole niçoise. Localisée à l'entrée Ouest de la ville, au contact de l'aéroport de Nice Côte d'Azur et du quartier d'affaire existant de l'Arénas, elle s'étend sur une superficie d'environ 50 ha.

Cette opération d'aménagement a pour but de transformer ce quartier aujourd'hui fragmenté par les voies et les infrastructures et rendu peu lisible par la juxtaposition des activités agroalimentaires du Marché d'Intérêt National (MIN) et avec les fonctionnalités inhérentes à une zone de faubourg aéroportuaire (parking, hôtellerie).

L'objectif du projet est de faire du Grand Arénas un vrai morceau de ville en créant un quartier mixte destiné à accueillir des programmes de bureaux, mais aussi du logement, des commerces et services, autour d'un pôle d'échanges multimodal réunissant tous les modes de transports en communs (tramway, bus, TER et TGV). Ce pôle d'échanges multimodal jouera ainsi un rôle majeur et structurant pour l'éco-vallée et pour l'ensemble de l'aire Niçoise.

Sur une superficie de 49 ha, le programme des constructions doit permettre de développer à terme des logements, des bureaux et un parc des expositions. Pour accompagner ce développement et réunir les conditions de réussite d'un tel projet, environ 14 ha d'espaces publics seront aménagés afin de créer du lien entre les espaces. Ce travail passe notamment par l'aménagement de cheminements apaisés, le développement d'usages plus urbains (déambulation, vie de quartier), ainsi que par un paysagement soutenu.

L'opération du Grand Arénas se compose de deux périmètres opérationnels distincts :

- Sur 8 ha environ, le programme du pôle d'échanges multimodal (PEM) Nice-Aéroport, mené sous la forme d'une division primaire, permet la mise en place dans un premier temps des infrastructures de transports (tramway, gare routière, halte ferroviaire et à terme gare ligne nouvelle) et la viabilisation des premiers îlots mixtes du quartier
- Sur les 41 ha restants, le projet urbain prévoit la réalisation de bureaux, logements, hôtels, services, commerces, d'un parc des expositions et des espaces publics les viabilisant, dans le cadre d'une procédure d'aménagement de ZAC.

Le projet d'aménagement des espaces publics et voiries du quartier du pôle d'échanges multimodal s'inscrit dans l'opération du Grand Arénas.

Les deux périmètres auraient pu faire l'objet d'une seule procédure administrative à l'origine mais étant donnée une temporalité différente, due à l'arrivée du tramway au sein des espaces publics du PEM, et de la condition de départ du MIN pour commencer les travaux sur la ZAC du grand Arénas, il a été conduit deux procédures administratives : Une déclaration de projet sur le quartier du PEM, et une procédure de ZAC sur le Grand Arénas.



Figure 1 : Localisation du Projet de la ZAC du Grand Arénas

b. Contexte et historique

Qualifiée de « secteur stratégique » par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), la plaine du Var a été identifiée dès 2003, par l'ensemble des collectivités et par l'Etat, comme un territoire clé, à l'échelle départementale, pour son développement écologique, économique et social. En 2006, le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) définissait ce secteur comme « un territoire à enjeux » à l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En effet, du fait de son positionnement de carrefour à l'échelle Métropolitaine, du fait de sa géographie « plane » dans un contexte topographique contraint impactant le foncier mobilisable et du fait de ses enjeux paysagers, agricoles et naturels, ce territoire dégradé concentré de fortes attentes locales, départementales, régionales et même nationales.

En février 2007, la mission d'expertise diligentée par l'Etat met en effet en exergue les atouts importants dont bénéficie la Côte d'Azur mais souligne les handicaps sérieux dont elle souffre et conclut que le niveau des enjeux et des contraintes sur la Côte d'Azur justifie que l'on envisage de donner à la Plaine du Var - ou à un territoire centré sur la Plaine du Var - un statut d'Opération d'Intérêt National (OIN). Cette proposition est alors validée en réunion interministérielle.

La plaine du Var, localisée au cœur de la métropole azurienne, reçoit ainsi le statut d'opération d'intérêt national (OIN), conféré par l'Etat en mars 2008, s'agissant d'une opération d'aménagement qui répond à de tels enjeux qu'elle nécessite une mobilisation de la collectivité nationale et à laquelle l'Etat décide par conséquent de consacrer des moyens particuliers (article L. 102-12 du Code de l'urbanisme).

Cette opération d'intérêt national est mise en œuvre par l'établissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var (EPA), créé en juillet 2008, fruit d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités (Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Métropole Nice Côte d'Azur, ville de Nice). Elle s'appuie sur une étroite coordination avec les maires des quinze communes du territoire qui sont régulièrement consultés.

Dans ce cadre, l'EPA a pour mission principale de conduire toute action de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain et le développement économique du territoire de l'OIN, dans le respect de la diversité des fonctions urbaines, de la mixité sociale dans l'habitat ainsi que de la protection de l'environnement.

Désormais, la plaine du Var constitue, au cœur de la métropole Nice Côte d'Azur, un territoire sur lequel l'Etat et les collectivités locales se mobilisent pour concevoir ensemble un projet de territoire ambitieux, avec comme ligne directrice, le concept d'Ecovallée.

c. Localisation du projet par rapport au(x) sites Natura 2000

Le projet est situé sur la commune de Nice (06), à l'entrée ouest de la ville, immédiatement au nord de l'aéroport de Nice Côte d'Azur et du quartier d'affaire existant de l'Arénas.

Il n'est pas inclus dans le zonage d'un site Natura 2000. Cependant, le site Natura 2000 ZPS « Basse vallée du Var » (FR9312025) se localise à 148 m à l'ouest du périmètre de la ZAC. L'aire d'études élargie est concernée par ce site.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. La mise en place de ce réseau s'appuie sur l'application des Directives européennes Oiseaux (ZPS ou Zone de Protection Spéciale) et Habitats (ZSC ou Zone Spéciale de Conservation ou SIC Site d'Importance Communautaire). Les sites Natura 2000 bénéficient d'un cadrage réglementaire. En France, chaque site est géré par un gestionnaire qui nomme ensuite un opérateur chargé d'animer un comité de pilotage, de réaliser le document de gestion du site (DOCOB) et de le faire appliquer.

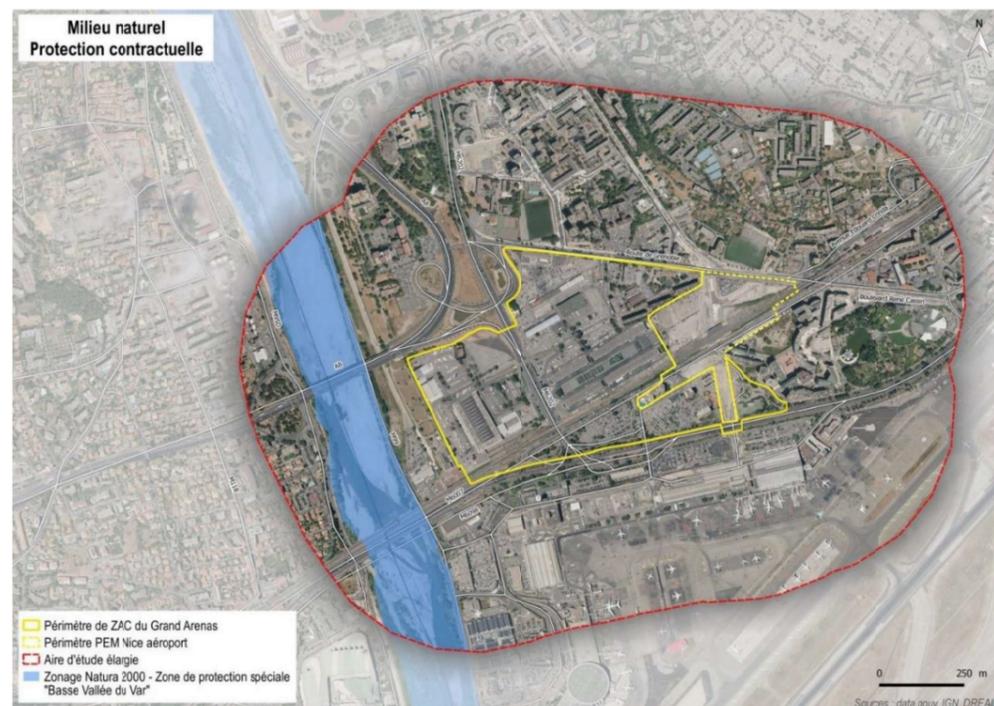


Figure 2 : Zone d'étude et site Natura 2000

d. Étendue / emprise du projet

L'opération du Grand Arénas occupe une surface au sol de 49 ha et se compose de deux périmètres opérationnels distincts :

- Sur 8 ha environ, le programme du pôle d'échanges multimodal (PEM) Nice-Aéroport, mené sous la forme d'une division primaire, permet la mise en place dans un premier temps des infrastructures de transports (tramway, gare routière, halte ferroviaire et à terme gare ligne nouvelle) et la viabilisation des premiers ilots mixtes du quartier
- Sur les 41 ha restants, le projet urbain prévoit la réalisation de bureaux, logements, hôtels, services, commerces, d'un parc des expositions et des espaces publics les viabilisant, dans le cadre d'une procédure d'aménagement de ZAC.

e. Période envisagée et durée prévisible pour les travaux

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation des travaux s'étend de 2023 à 2032.

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Différents rejets sur le milieu en phases travaux et exploitation. Néanmoins, le projet prévoit une amélioration significative du contrôle des rejets sur l'environnement par rapport à l'existant, avec par exemple :

- En phase exploitation :
 - pas d'augmentation des débits d'eau pluviale mais une diminution compte tenu de la dés-imperméabilisation ;
 - Dispositif d'éclairage conforme à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances ;
 - Pas d'émission de chaleur ou de radiation notable prévisible mais au contraire une réduction par rapport à l'existant ;
 - Gestion des eaux pluviales (noues paysagères, bassin de gestion des eaux pluviales).
- En phase travaux :
 - vérification des pollutions du sol avant utilisation ou déplacement des déblais ;
 - pour la préservation des eaux souterraines et y éviter toute pollution : réalisation des travaux souterrains en période de basses eaux, utilisation de matériaux inertes en contact avec les eaux, aire de stockage et d'entretien des engins étanche et aucun rejet vers les eaux souterraines.

g. Budget

Le coût prévisionnel global du projet est de 48 850 000 €.

Définition de la zone d'influence

Afin de prendre en compte les espèces mobiles à grand territoire (oiseaux, habitats d'espèces les plus remarquables et les plus sensibles...), le périmètre du projet a été élargi à un rayon d'environ 100m autour du projet : l'aire d'étude rapprochée, telle que définie lors de la réalisation du diagnostic écologique est présentée à la carte suivante en jaune. Elle se concentre autour de la zone d'aménagement de la ZAC, au sein d'une zone urbanisée de la commune de Nice.

Le site se localise à 148 m à l'est de la ZNIEFF type 2 « Le Var ».

La ZNIEFF I « le Var » correspond au zonage du site Natura 2000 « Basse vallée du Var ». Ce même secteur est également concerné par un Espace Naturel Sensible – Rives du Var.

Les influences prévisibles sur le milieu naturel concernent donc en particulier la partie ouest et le cours d'eau du Var, secteur proche du projet et inclus en partie dans l'aire d'études élargie (tampon de 500m autour du projet), correspondant à l'environnement proche du secteur opérationnel du projet en rouge sur la carte.

En phase travaux, les influences prévisibles sont essentiellement liées au bruit, aux poussières et aux pollutions accidentelles.

A noter qu'il n'y a pas de lien fonctionnel marqué par des milieux naturels entre le site Natura 2000 le Var et la zone d'emprise du projet. L'absence de continuité et d'intérêt fonctionnel s'expliquant par le taux d'urbanisation proche des 80% de la zone d'études. Le projet n'engendre pas de rupture de corridors écologiques.



Carte 1 : site d'étude et zonage d'intérêt

Présentation du site Natura 2000 susceptible d'être affecté par le projet

ZPS Basse vallée du Var

FR9312025

Surface	640 ha
Localisation	Traverse 15 communes riveraines le long du fleuve Var, dans les Alpes-Maritimes
Géologie	La basse vallée est aujourd'hui une vaste plaine alluviale d'environ 1 200 mètres de large encadrée par les collines de poudingues pliocènes du Var dont la base est occupée par une couche de marnes plus ou moins intercalée de brèches et déposée sur les calcaires jurassiques.
Régions biogéographique	Méditerranéenne
Climat	Méditerranéen
Etages de végétation et altitude	Thermo-méditerranéen, entre 0 m et 138 m d'altitude
Gestionnaire	Conseil départemental du 06
Dernier arrêté	04/07/2018

Zone humide littorale principale de la Côte d'Azur, la basse vallée du Var rassemble une grande variété de milieux naturels (gravières, roselières, ripisylves, eaux vives), peu présents dans le reste du département, et ce malgré un contexte très marqué par les aménagements humains. Ces milieux sont à l'origine du caractère attractif du site pour l'avifaune, en particulier pour les oiseaux d'eau.

Ainsi, la basse vallée du Var :

- constitue une étape importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, qui y trouvent des conditions propices à leur repos et leur alimentation après la traversée de la Méditerranée, ainsi qu'une voie de pénétration dans le massif alpin. Site survolé par plusieurs milliers d'oiseaux au printemps et à l'automne.

- permet la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau de forte valeur patrimoniale : Sterne pierregarin, Blongios nain, etc.

- constitue un site important d'hivernage pour certains oiseaux d'eau, notamment la Mouette mélanocéphale.

Habitats naturels

Avec les aménagements humains réalisés particulièrement depuis 50 ans, les changements de la dynamique naturelle du fleuve ont entraîné une modification profonde des habitats naturels avec souvent une diminution importante du nombre d'individus et la mise en place d'habitats naturels plus développés (ripisylves arborées, roselières,...) entraînant l'installation des cortèges faunistiques associés.

Aujourd'hui, 14 habitats différents sont identifiés sur l'ensemble du fleuve dont 5 habitats d'intérêt communautaire :

Habitat naturel d'intérêt communautaire	Code EUR 27	Superficie (ha) sur le site Natura 2000
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220	145,9
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	3280	0,4
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	0,8
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	3240	26,5
Forêts galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	44,2

Flore

Deux espèces patrimoniales ont été identifiées : *Typha minima* et *Phalaris aquatica*.

Faune

Sur les 188 espèces observées sur le site, 56 espèces en annexe I de la Directive Oiseaux et 6 espèces migratrices régulières (EMR) ont été recensées (résultats d'après la base de données Faune PACA du 1er mai 2010 au 31 mai 2011). Le tableau suivant recense les espèces en annexe I observées sur le site et leurs enjeux de conservation.

Nom vernaculaire	Enjeu de conservation
Butor Etoilé	LR PACA – En danger
Butor Blongios	LR PACA – En danger
Héron Bihoreau	LR PACA – Préoccupation mineure
Héron Crabier	LR PACA – Vulnérable
Aigrette garzette	LR PACA – Préoccupation mineure
Grande Aigrette	LR PACA – Vulnérable
Héron pourpré	LR PACA – En danger
Cigogne noire	LR France – En danger
Cigogne blanche	LR PACA - Vulnérable
Ibis falcinelle	LR PACA - Vulnérable
Spatule blanche	LR France – En danger
Bondrée apivore	LR France – Préoccupation mineure
Milan noir	LR France – Préoccupation mineure
Milan royal	LR France - Vulnérable
Circaète Jean le Blanc	LR France – Préoccupation mineure
Busard des Roseaux	LR France – Vulnérable
Busard Saint Martin	LR France – Préoccupation mineure
Busard Cendré	LR France – danger critique
Balbusard pêcheur	LR France - Vulnérable
Faucon kobez	LR PACA – Non Applicable
Faucon d'Eléonore	LR oiseaux non nicheurs France - Non Applicable
Faucon pèlerin	LR PACA – En danger
Marouette ponctuée	LR France - Vulnérable
Marouette poussin	LR France – Danger critique
Marouette de Baillon	LR France – Danger critique
Echasse blanche	LR PACA - Préoccupation mineure
Avocette élégante	LR PACA - Vulnérable

Glaréole à collier	LR PACA – Danger critique
Pluvier à collier interrompu	LR PACA - Vulnérable
Combattant varié	LR non nicheurs de France – Quasi-menacé
Barge rousse	Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine - Préoccupation mineure
Chevalier sylvain	Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine - Préoccupation mineure
Mouette mélanocéphale	LR PACA - Vulnérable
Mouette pygmée	LR non nicheurs de France – Manque de donnée
Goéland railleur	LR PACA – En danger
Sterne hansel	LR PACA – En danger
Sterne caspienne	LR non nicheurs de France (de passage) – Quasi menacée
Sterne caugek	LR PACA – En danger
Sterne pierregarin	LR PACA - Vulnérable
Sterne naine	LR PACA – En danger
Guifette moustac	LR PACA - Vulnérable
Guifette noire	LR PACA – Disparue au niveau régional
Hibou grand-duc	LR PACA – Préoccupation mineure
Martin-pêcheur d'Europe	LR PACA – Préoccupation mineure
Alouette lulu	LR PACA – Préoccupation mineure
Gorgebleue à miroir	LR France– Préoccupation mineure
Fauvette pitchou	LR PACA – Préoccupation mineure
Pie-grièche écorcheur	LR PACA – Préoccupation mineure
Bruant ortolan	LR PACA - Vulnérable

Parmi les autres espèces faunistiques présentes, 2 espèces de poissons sont visées par l'annexe II de la Directive Habitats :

- Le Barbeau méridional,
- Le Blageon.

Enjeux et vulnérabilité

Les principales menaces qui reposent sur ce site sont le dérangement en période de reproduction par la fréquentation et les activités humaines à l'embouchure, la disparition des cours d'eau en tresse et des roselières (due à l'arasement des seuils) et la végétalisation des îlots.

Les espèces à enjeux de conservation les plus forts sont décrites dans le tableau suivant :

Nom vernaculaire	Facteurs de menace	Enjeu local de conservation	Commentaires
Sterne naine	Dérangement - Disparition de l'habitat	Très fort	Espèce nicheuse sur la ZPS jusque dans les années 1990. Aujourd'hui le site reste une halte migratoire importante pour l'espèce.
Sterne pierregarin	Dérangement - végétalisation des îlots	Très fort	Effectifs européens stables. Forte fluctuation du succès reproducteur d'année en année. Sur la ZPS, habitats de reproduction actuels et historiques en régression constante depuis 1990. La colonie actuelle de la basse vallée est l'une des plus importantes de la région PACA.
Blongios nain	Destruction des habitats - Dérangement - Pollution - fermeture des roselière	Fort	En régression dans toute l'Europe. L'espèce était nicheuse sur la ZPS auparavant. La reproduction n'a pu être avérée durant les inventaires mais un couple est nicheur possible et probable sur le site

Gravelot à collier interrompu	Dérangement - aménagement des côtes - Végétalisation des bancs de galets	Fort	Nicheur peu fréquent en France. Espèce probablement nicheuse avant 1991. Depuis espèce uniquement migratrice.
Guifette moustac	Dérangement	Fort	Espèce en régression sur son aire de répartition. La ZPS constitue une étape migratoire importante pour l'espèce.
Guifette noire	Dérangement	Fort	Espèce en régression sur son aire de répartition. La ZPS constitue une étape migratoire importante pour l'espèce.
Mouette mélanocéphale	Dérangement	Fort	Population hivernante sur la ZPS représente une part non négligeable des effectifs nationaux.

Ainsi, les grands enjeux de conservation du site sont :

- **Enjeu majeur : la conservation des espèces d'oiseaux de l'embouchure du Var inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux**
- **Enjeu très fort : la conservation des espèces d'oiseaux des milieux fluviaux en tresses inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux**
- **Enjeu fort : la conservation des espèces d'oiseaux des secteurs chenalisés et annexes du Var**

Objectifs de conservation

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site, qui ne sont cependant pas tous cités par souci de concision. Les objectifs proposés sont les suivants :

Objectif 1 : Maintenir au moins 3 ha d'îlots et de bancs de graviers non végétalisés et peu végétalisés pour la reproduction des sternes

Objectif 2 : Maintenir et renforcer la mosaïque d'habitats de l'ensemble du site (roselières, vasières, ripisylve...)

Objectif 3 : Éviter la fermeture des roselières

Objectif 4 : Garantir les conditions de tranquillité nécessaires au bon déroulement du cycle biologique des espèces à très fort et fort enjeu, pour la nidification et les haltes migratoires, notamment à l'embouchure

Objectif 5 : Restaurer le transport solide et renforcer la dynamique fluviale en faveur de l'avifaune patrimoniale

Objectif 6 : Maintenir et renforcer la fonction de corridor dans l'axe de la vallée et la connectivité avec les espaces naturels et agricoles environnants

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion du site sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Objectif de conservation opérationnel	Objectif de gestion
Objectif 1 : Maintenir au moins 3 ha d'îlots et de bancs de graviers non végétalisés et peu végétalisés pour la reproduction des sternes	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien l'îlot de nidification existant en respectant les sensibilités écologiques (périodes et moyens d'intervention) • Augmenter la surface disponible pour la nidification des Sternes en maintenant un ou plusieurs autres îlots sans végétation dans les secteurs 3 et 4

Objectif 2 : Maintenir et renforcer la mosaïque d'habitats de l'ensemble du site (roselières, vasières, ripisylve...)	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les enjeux de conservation de l'avifaune du site Natura 2000 dans le plan pluriannuel de gestion de la végétation du fleuve • Mettre en oeuvre et assurer un suivi concerté de l'entretien de la végétation • Lutter contre les espèces invasives
Objectif 3 : Éviter la fermeture des roselières	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre un rajeunissement des roselières • Maintenir des ronds d'eau favorables à l'accueil de l'avifaune patrimoniale • Non intervention dans les roselières en amont du secteur 4
Objectif 4 : Garantir les conditions de tranquillité nécessaires au bon déroulement du cycle biologique des espèces à très fort et fort enjeu, pour la nidification et les haltes migratoires, notamment à l'embouchure	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et canaliser le public sur les abords du fleuve • Adapter et faire respecter la réglementation • Informer et sensibiliser la population riveraine sur la richesse et la fragilité du site
Objectif 5 : Restaurer le transport solide et renforcer la dynamique fluviale en faveur de l'avifaune patrimoniale	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la remobilisation des sédiments et des graviers en vue d'un retour à une dynamique en tresse • Poursuivre l'abaissement progressif des seuils
Objectif 6 : Maintenir et renforcer la fonction de corridor dans l'axe de la vallée et la connectivité avec les espaces naturels et agricoles environnants	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les risques de collision des oiseaux avec les lignes électriques • Améliorer la continuité biologique pour la circulation des poissons • Favoriser la circulation de la faune aquatique et terrestre entre les vallons et le Var • Favoriser le maintien de zones agricoles, friches ou espaces naturels dans la basse vallée du Var • Assurer la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les politiques d'aménagement de la basse vallée du Var

Présentation de la zone d'étude concernée par le projet

a. Usages actuels et passés du site

Historiquement et jusqu'aux années 50, l'Arénas constitue une vaste plaine agricole. Mais sous l'impulsion du développement aéroportuaire et de la construction de la Provençale, des équipements et ensembles immobiliers sont peu à peu développés.

Dès 1965, Les MIN de Nice, au plus près des exploitants sont installés et se déploient au sein de plusieurs halles sur une surface d'environ 23 ha constituant ainsi le deuxième marché de France après Rungis. Pour satisfaire aux besoins de modernisation et de développement, les MIN de Nice seront transférés sur le site de la Baronne, relocalisation prévue pour 2022, d'où la naissance du projet de réhabilitation du futur quartier du Grand Arénas.

Ainsi, aujourd'hui, la zone directement concernée par l'implantation du projet est composée principalement de milieux bâtis, de voiries et délaissés routiers.

b. Milieux naturels, faune, flore

La zone d'étude a fait l'objet d'un diagnostic écologique « 4 saisons » complet dans le cadre de la réalisation d'une étude d'impacts (ECOSPHERE 2019).

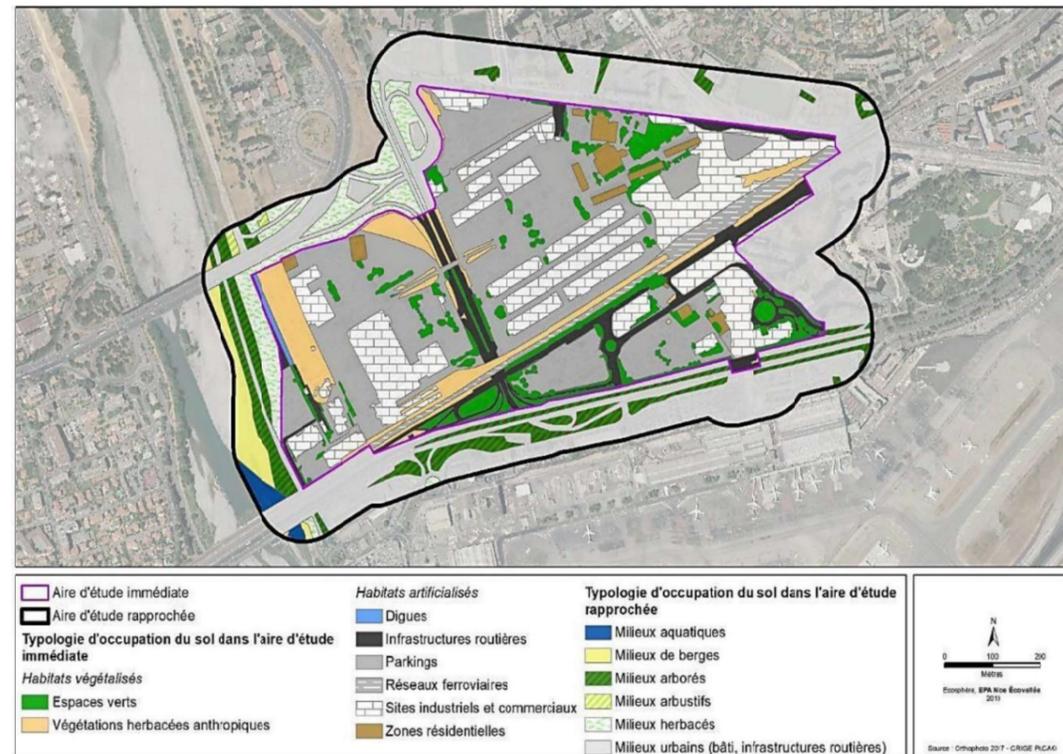
Le diagnostic écologique a été réalisé avant la réalisation du projet ce qui a permis de pouvoir prendre en compte l'ensemble des aspects écologiques du site dans la construction du projet.

Le diagnostic écologique complet est donné en annexe de l'étude d'impact.

L'aire d'étude comprend :

- des formations herbacées à arbustives de friches vivaces au niveau des délaissés routiers et ferroviaires à Inule visqueuse, de Faux-millet et localement de caniers à Canne de Provence ; des formations rudérales apparaissant aux pieds des arbres, des murs à Pariétaire judaïque, Laiteron maraicher et diverses annuelles ;
- des formations ornementales sur les ronds-points ou les espaces verts du MIN.
- des zones bâties et des infrastructures routières.

Dans l'aire d'étude rapprochée, notons la présence d'un cordon de ripisylve à saules qui se maintient au pied du talus routier de la M99, en recolonisation sur les bancs de graviers et de sables à Inule visqueuse, Bugrane visqueuse et jeunes plants de Peuplier blanc.



Carte 2 : Habitats naturels dans l'aire d'études rapprochée

Habitats naturels	Code EUNIS	Code N2000	Code CORINE biotopes	Surface (ha)	Localisation dans l'aire d'étude	Dynamique et état de conservation	Enjeu intrinsèque
Végétation herbacée anthropique	E5.1	-	87.1	4,7	Au niveau des délaissés routiers et de la digue	Milieux régulièrement entretenus par gyrobroyage	Faible
Espace vert	I2.2	-	85.3	4,9	Au niveau des ronds-points, des terre-pleins centraux des axes routiers et des entrées d'entreprises	-	Nul
Zone résidentielle	J1.1	-	86.1	1,3	À l'ouest de l'aire d'étude	-	Sans objet
Site industriel et commercial	J1.4	-	86.3	13,8	Partout dans l'aire d'étude	-	Sans objet
Parking	J4.6	-	-	22,1	Partout dans l'aire d'étude	-	Sans objet
Infrastructure routière	J4.2	-	-	5,0	Partout dans l'aire d'étude	-	Sans objet
Réseaux ferroviaires	J4.3	-	-	1,9	Axe est-ouest au centre de l'aire d'étude	-	Sans objet
Digues	J2.5	-	-	0,2	À l'ouest de l'aire d'étude	-	Sans objet

Tableau 1 : Types d'habitats naturels rencontrés dans l'aire d'étude immédiate

Au sein de l'aire d'étude immédiate, aucun habitat d'intérêt communautaire ou patrimonial n'est présent. Seuls les habitats liés au Var dans l'aire d'études rapprochée présentent un enjeu de conservation notable.

Pour la flore, aucune espèce à enjeu notable n'est à signaler.

Pour la faune (reptiles, amphibiens et insectes), aucune espèce à enjeu notable n'a été recensée sur le site.

Aucune espèce de flore ou de faune visée par l'Annexe II de la Directive « Habitats » n'est présente dans l'aire d'étude immédiate du projet.

Concernant les oiseaux, les inventaires menés sur l'aire d'étude ont permis de recenser 16 espèces dont 4 ont simplement survolé l'aire d'étude. Le cortège correspond au peu d'espèces pouvant se maintenir dans un milieu densément urbanisé. L'aire d'étude immédiate présente très peu d'espaces verts. L'aire d'étude rapprochée comprenant les berges du fleuve Var attire un peu plus de diversité.

- Les oiseaux nicheurs

Plusieurs espèces à enjeu notable ont été contactées sur les rives du Var (aire d'étude rapprochée) – Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Serin cini (*Serinus Serinus*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) et Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), toutes d'enjeu moyen. **Néanmoins, l'aire d'étude immédiate est trop densément urbanisée et ne présente aucun élément structurant pour l'accomplissement de tout ou partie du cycle de vie de ces espèces. L'aire d'étude représente un niveau d'enjeu faible en tant que zone de nidification.**

- Les oiseaux migrateurs et hivernants

Le fleuve var et en particulier son embouchure est un secteur reconnu pour la migration et l'hivernage d'oiseaux. En raison des nombreuses données bibliographiques et de la distance de l'aire d'étude immédiate au caractère urbanisé, aucun inventaire ciblé sur les migrateurs et hivernants n'a été mené. Si l'embouchure du Var présente un enjeu important pour ces espèces, l'aire d'étude immédiate n'en

a aucun. L'aire d'étude représente un niveau d'enjeu faible en tant que zone de halte migratoire ou d'hivernage.

- Autres espèces remarquables

Deux autres espèces présentant un enjeu de conservation notable ont été contactées :

- la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) enjeu très fort de conservation sur le site Natura 2000, qui se reproduit dans l'embouchure du Var sur les gravières (en dehors de l'aire d'étude), de passage ponctuel en survol au-dessus du site d'études ;
- l'Hirondelle de rochers (*Ptynoprognis rupestris*) enjeu moyen au niveau local, qui n'a été vue qu'en survol ponctuel de l'aire d'étude immédiate, elle n'y niche pas et ne s'y alimente pas non plus.

Aucune espèce visée par l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » n'a été contactée dans l'aire d'étude immédiate du projet et celle-ci représente un enjeu faible comme zone de nidification et halte migratoire ou d'hivernage pour l'ensemble du cortège avifaunistique.

Incidences du projet & mesures

a. Concernant les habitats naturels

Etant donné le contexte du site concerné par le projet et la distance au site Natura 2000 Basse vallée du Var, le projet ne peut altérer directement ou indirectement un ou plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concerné.

Par ailleurs, les habitats naturels présents au sein de l'emprise du projet sont des habitats déjà très fortement anthropisés et sans intérêt écologique marqué.

b. Concernant la flore

Le projet n'entraîne pas de destruction ni de dégradation pour des espèces floristiques de l'annexe II de la Directive Habitats car aucune de ces espèces n'est présente sur le site d'étude.

Le site, en l'état actuel, présente néanmoins une problématique importante liée aux espèces végétales exotiques envahissantes. Aussi, deux mesures importantes ont été retenues pour le projet :

- En phase travaux : traitement spécifique de ces espèces avec un cahier des charges spécifique à cette problématique et détaillant le protocole à mettre en place concernant l'extraction de ces espèces, leur stockage et leur élimination.
- En phase travaux et exploitation : les espèces végétales exotiques envahissantes ont été écartées de la palette végétale proposée pour les espèces arborescentes et arbustives. Les espèces indigènes sont largement privilégiées.

c. Concernant la faune

Le projet n'entraîne pas de destruction ni de dégradation d'habitat pour des espèces faunistiques de l'annexe II de la Directive Habitats car aucune de ces espèces n'est présente sur le site d'étude.

Par ailleurs, les espèces animales recensées sur la zone d'étude immédiate ne présentent pas d'enjeu de conservation notable.

Les incidences du projet sur les espèces présentes au sein de la zone d'études immédiate concernent principalement le dérangement des espèces et la destruction d'habitats d'espèces, fortement anthropisés, en phase travaux. En phase d'exploitation, le site étant déjà urbanisé et bruyant, les effets resteront inchangés par rapport à l'existant (voire réduit).

Concernant les Oiseaux et en particulier les espèces à enjeu notable présentes dans l'aire d'étude rapprochée au niveau du Var, les seules incidences potentielles sur ces espèces concernent le dérangement en phase travaux (augmentation du bruit lié au passage d'engins et avancement des travaux, poussières). Aucune incidence supplémentaire, en phase exploitation, ne devrait s'appliquer par rapport à l'existant, ce secteur étant déjà un secteur très urbanisé et déjà concerné par un trafic routier important sur et à proximité du site.

Conclusion

La réalisation du projet n'entraîne pas d'effet sur des habitats naturels ou des espèces floristiques d'intérêt communautaire.

Concernant la faune, du dérangement ponctuel en phase travaux peut se faire sentir sur les espèces animales (notamment les oiseaux) visés par le DOCOB du site Natura 2000 Basse vallée du Var. Cependant, ces effets peuvent être considérés comme faibles vu l'usage actuel du site, secteur déjà très urbanisé et bruyant avec un fort passage de véhicule en journée.

Concernant les incidences indirectes du projet en phase exploitation, elles sont jugées comme non modifiées, voire réduites, par rapport à la situation actuelle existante.

Par ailleurs, la problématique des espèces végétales envahissantes sur le site aurait pu représenter une menace importante pour la qualité des habitats naturels du site Natura 2000. Cette problématique a été traitée dans la conception du projet et dans le choix de la palette végétale.

Ainsi, le projet ne porte pas d'atteinte significative aux espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 ZPS FR 9312025 « Basse vallée du Var ». Il n'entraîne pas non plus d'effet significatif sur les objectifs de conservation et de gestion de ce site Natura 2000.